



TEXTE n° 138

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

16 mai 2013

PROPOSITION DE LOI

*tendant à interdire les licenciements boursiers
et les suppressions d'emplois abusives.*

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 mai 2013.

Le Président,

Signé : Claude BARTOLONE

Voir les numéros : 869 et 987.



ISSN 1240 - 8468